



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 052
Séance du 9 juillet 2021

**Autorisation de conventionnement de collaboration dans le cadre du projet PACTEs-HdF -
Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur - Hauts-de-France**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 23

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le conventionnement de collaboration dans le cadre du projet PACTEs-HdF - Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur - Hauts-de-France, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 9 juillet 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Autorisation de conventionnement de collaboration dans le cadre de la convention de financement du projet PACTEs-HdF
(Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur – Hauts-de-France)**

Descriptif :

Le projet PACTEs - HdF, soutenu par la Région Hauts-de-France, est porté par cinq universités publiques des Hauts-de-France (Université d'Artois, Université de Lille, Université de Picardie Jules Verne, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Polytechnique des Hauts-de-France), deux écoles des Hauts-de-France, l'une publique (Institut d'Etudes Politiques de Lille) l'autre privée (Ecole Supérieure de Journalisme de Lille) et un acteur des universités numériques thématiques (Unisciel), qui forment un consortium pour apporter une réponse commune à la problématique de l'accompagnement des étudiants et des enseignants dès lors que l'activité d'enseignement et d'apprentissage se réalise à distance. La réussite étudiante dans une formation hybride ou distancielle nécessite un accompagnement important des étudiants en méthodologie du travail universitaire (MTU), reposant essentiellement sur les prescriptions de leurs enseignants. Pour répondre à cet enjeu, le projet PACTEs - HdF propose la création d'un dispositif hybride d'accompagnement des enseignants et des étudiants à l'aide d'une plateforme commune aux acteurs, principalement sur Moodle, permettant aux enseignants de formuler des prescriptions à leurs étudiants. Ce projet vise prioritairement les étudiants arrivant en première année dans les établissements partenaires mais il se veut général, évolutif et transposable.

Etablissement porteur : université de Lille

Subvention attribuée par le MESRI pour le financement des actions : 1 000 000,00 €

Part reversée à l'université d'Artois par l'université de Lille : 122 000,00 €, réparties comme suit :

- Dépenses de personnel : 120 000€ (110 000€ pour le recrutement d'un ingénieur pédagogique et d'un conseiller pédagogique et 10 000€ de tutorat) ;
- Dépenses de fonctionnement : 2 000 €

Responsable pour l'université d'Artois : Cécile CARRA, VP CFVU